Réunion CROUS / CR@NS / ENS
Lundi 14 décembre 2009 - 11h - Salle des Commissions / ENS

RELEVE DE DECISIONS

Etaient présents

Bernard BETANT, C*onseiller du Recteur pour l'enseignement Supérieur*
Jean-Paul BRUTUS, *Secrétaire Général de l'ENS Cachan*
Eric SAVATTERO, *Directeur de la formation, ENS Cachan*
Katy TRECA, *Directrice des Systèmes d'Information, ENS Cachan*
Damien AZA VALLINA, *Président de l'association CR@NS*
Jean-Benoist LEGER, *Chargé des relations avec le CROUS, association CR@NS*
Serge PIERRON, *Directeur du CROUS de l'académie de Créteil*
Vincent COSSON, *Chargé du Projet d'Etablissement du CROUS de l'académie de Créteil*
Jean-Philippe GLAB, *Chef du Service des Systèmes d'Information, CROUS de l'académie de Créteil*
Christophe LE BAILLY, *Directeur des Résidences Universitaires de Cachan CROUS de l'académie de Créteil*

Principes

•Le CROUS de Créteil entend développer et déployer un réseau informatique sur le campus, afin de véhiculer son offre internet académique aux étudiants logés ainsi qu'un certain nombre d'informations nécessaires à sa gestion (monétique, vidéosurveillance etc…). Après audit, il apparaît qu'il est nécessaire de construire un nouveau réseau en fibre optique ; l'ordre de service est en passe d'être lancé, les travaux se dérouleront dans le mois qui suit ; le CR@Ns ne conteste pas ces objectifs ;

•Le CROUS de Créteil souhaite pouvoir offrir son offre internet public, via son prestataire MyStream, à tous les étudiants logés du campus ; le CR@NS en convient

•Il est convenu par toutes les parties que les étudiants logés ont besoin d'une connexion de qualité

•Le CROUS s'oriente, sous réserve de validation par les instances et tutelles compétentes, vers une gratuité de son offre « internet public » à destination des étudiants

•Le CROUS ne voit pas d'obstacle à ce qu'il n'y ait qu'un seul commutateur « commun » dans les locaux techniques sur lequel les deux offres pourraient être offertes ; le CR@NS préfère, pour des raisons de simplicité technique, garder ses installations et que le CROUS installe ses propres commutateurs ; le CROUS en convient ; cette solution suppose un brassage « physique » plus simple mais plus contraignant, que le CR@NS est prêt à effectuer ;

•Le réseau sera doublé jusque dans les locaux techniques des bâtiments du CROUS ; il n'est en revanche pas question de doubler tout le dispositif jusque dans les chambres des étudiants : le brassage des connections sera donc effectué manuellement en fonction du choix des étudiants (offre CROUS ou offre CR@NS) ; ce brassage sera effectué par les membres du CR@NS, sous réserve de modalités énoncées par convention

•Le CROUS de Créteil accepte que la maintenance des installations (celles du CR@NS et celles du CROUS de Créteil) soit assurée par le CR@NS, sous réserve que ces opérations de maintenance

fassent l'objet d'une convention de partenariat, qui fixe les obligations, les responsabilités et les modalités d'intervention des parties ; le CR@Ns en convient ;

•La solution adoptée par les parties est la suivante :
- Coexistence de deux réseaux séparés (fibres et commutateurs), pour des raisons de simplicité technique, de clarté dans les rapports entre les parties et éventuellement de sécurité (un réseau pouvant venir en secours en cas de défaillance de l'autre) et coexistence de deux offres complémentaires chacune sur un des réseau précédemment cité : une offre du CROUS et une offre du CR@NS
- Les parties s'entendent pour organiser une communication commune à destination des étudiants qui intégrera, notamment la page d'accueil commune de l'étudiant qui se branchera sur la prise de sa chambre, une description la plus objective et la plus neutre possible des offres des deux parties ; le branchement du câble de cet étudiant sur l'une ou l'autre des installations (CR@NS ou CROUS) ne devra pas contraindre le choix de l'étudiant ; le CROUS et le CR@NS élaboreront cette page d'accueil conjointement ;
- Cependant, et sous réserve de vérification technique, ce choix ne permettra pas aux étudiants logés de bénéficier des deux offres simultanément ;

•A la fin du processus, le CROUS sera propriétaire de son propre réseau, depuis la prise dans la chambre des étudiants jusqu'au cœur du réseau, en passant par la fibre, les commutateurs et les baies techniques.

•Les parties conviennent qu'une convention de partenariat devra régir leurs relations. Cette dernière intègrera :
- les principes ci-dessus énoncés
- le régime d'occupation du domaine public pour les installations du CR@NS présentes dans les locaux du CROUS de Créteil
- les modalités d'intervention du CR@NS dans les locaux du CROUS de Créteil (traçabilité des interventions, autorisations techniques, assurances)
- les modalités de réalisation de travaux sur le réseau et dans les locaux
- le descriptif des offres des deux parties, ainsi que les modalités de proposition de ces offres aux étudiants logés

Bâtiment G

•Le cas du Bâtiment G n'est pas réellement différent de celui des autres bâtiments : à terme, son régime de gestion sera le même que celui de tous les bâtiments ;

•Il n'existe pas, pour le moment, d'interconnexion définitive et de bonne qualité du bâtiment G avec le réseau du CR@NS ; le CR@Ns et l'ENS insistent sur la nécessité de rétablir cette interconnexion ; le CROUS de Créteil en convient et s'engage à lancer, dans les jours qui viennent, les travaux de réparation de la fibre du CR@NS endommagée lors des opérations de réhabilitation du Bâtiment G ; il fera son affaire de la prise en charge de ces dépenses, le cas échéant via l'assureur de l'entreprise responsable ; le fait que le CROUS de Créteil prenne en charge cette réparation n'a aucun impact sur le régime de la propriété de cette fibre, qui reste propriété du CR@NS

•Le CROUS et le CR@NS conviennent d'élaborer, sous 48h, un formulaire papier commun permettant aux étudiants logés dans le bâtiment G d'effectuer et de manifester officiellement leur choix entre les deux offres ; ce formulaire intégrera un descriptif global et rapide des deux offres, ainsi que les tarifs ;

•Monsieur PIERRON confie à Monsieur AZA VALLINA les clés des locaux techniques du Bâtiment G qui abrite les installations du CROUS de Créteil et du CR@NS

Déroulement des opérations

•Le CROUS et le CR@NS s'engagent à travailler à la rédaction d'une convention de partenariat qui intègrera tous les éléments convenus lors de la présente réunion ; cette convention devra être arrêtée pour le premier trimestre 2010 ;

•En ce qui concerne les bâtiments A, B, C, H, I, J et M, le CR@NS s'engage, dans l'attente du déploiement définitif du réseau du CROUS de Créteil (installation de la fibre et des commutateurs) à maintenir son offre minimale d'internet public gratuit pour tous les étudiants logés dans ces bâtiments. Cette offre, en place depuis 18 mois mais provisoire, disparaîtra dès lors que le CROUS de Créteil sera en mesure, à l'instar du Bâtiment G à l'heure actuelle, de proposer son offre académique à tous les étudiants logés ; les parties en présence estiment le temps nécessaire au déploiement du réseau (travaux de fibre et installation des commutateurs) à deux mois ;

•Les parties conviennent qu'elles doivent mettre en œuvre tous les moyens dont elles disposent afin qu'il n'y ait pas d'interruption de service au moment de la mise en place des nouvelles installations et de l'offre CROUS dans les bâtiments A, B, C, H, I, J et M ;

•Un relevé des décisions prises lors de la présente réunion sera rédigé sous 48h et fera office de « feuille de route » jusqu'à la rédaction complète de la convention de partenariat finale.

Pour le CROUS de Créteil	Pour l'association CR@NS	Pour l'ENS de Cachan
Serge PIERRON	Damien AZA VALLINA	Eric SAVATTERO